

Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - 2022



Le bilan de la qualité de l'air dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines

Les niveaux de pollution enregistrés en 2022 ont légèrement baissé sur le territoire comme sur l'ensemble de la région par rapport à 2021, sauf pour l'ozone (O₃). Ce constat est essentiellement lié à la baisse tendancielle des émissions du secteur résidentiel et du trafic routier et à des conditions météorologiques dispersives avec des températures globalement clémentes en période hivernale, qui ont limité les émissions du chauffage résidentiel.

En 2022, la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote (NO₂) est toujours respectée l'ensemble du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour les particules PM₁₀ et PM_{2.5}, les valeurs limites sont respectées en 2022. L'objectif de qualité français est respecté pour les particules PM₁₀ mais dépassé pour les particules PM_{2.5}.

Pour l'ozone (O₃), les dépassements de l'objectif de qualité sont généralisés à l'ensemble de la région.

Tous les résidents du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sont concernés par un dépassement des recommandations de l'OMS pour ces 4 polluants.

Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF : https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA IDF 2022.pdf

Les figures ci-dessous résument, pour le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, les tendances et la situation de l'année 2022 vis-à-vis des normes réglementaires et des recommandations de l'OMS.





Dioxyde d'azote



Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment le trafic routier. Les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (NOx) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire

Il est également produit dans l'atmosphère à partir des émissions de monoxyde d'azote (NO), sous l'effet de leur transformation chimique en NO2 (polluant « secondaire »). Les processus de formation du NO, sont étroitement liés à la présence d'ozone et d'autres oxydants dans l'air.



Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO₂. Une diminution de la fonction pulmonaire est également associée aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. À des concentrations dépassant 200 µg/m³, sur de courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.

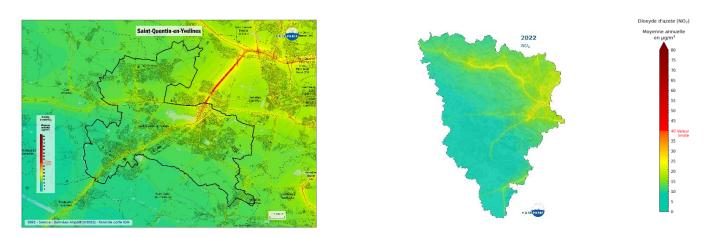


Ce gaz participe au phénomène des pluies acides, qui appauvrissent les milieux naturels et contribue à la formation de l'ozone troposphérique. Les NOx sont des précurseurs de l'ozone et participent à la chimie des particules.





En 2022, les concentrations de fond sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines sont comprises entre 10 et 22 µg/m³. Les concentrations les plus élevées, proches de 40 µg/m³ sont relevées au droit de l'autoroute A12. Les niveaux maximums de concentration sont observés principalement à l'est du territoire, en raison de la densité d'urbanisation et d'un réseau routier plus importants.

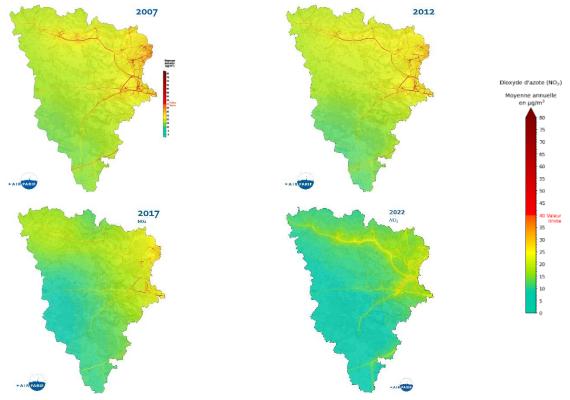


Concentration moyenne annuelle en NO2 dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les Yvelines en 2022.

En 2022, la valeur limite annuelle en NO₂ (40 µg/m³) ainsi que l'objectif de qualité français (40 µg/m³) sont respectés dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. En revanche, la totalité des résidents du territoire est exposée à un air qui ne respecte pas les recommandations de l'OMS annuelle et journalière (10 µg/m³ en moyenne annuelle et 25 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an), comme la quasi-totalité des franciliens.

Évolution en moyenne annuelle

Les niveaux de NO₂ dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines montrent une tendance à la baisse progressive depuis plusieurs années.



Évolution de la moyenne annuelle en NO₂ de 2007 à 2022 dans les Yvelines.

L'année 2022 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse, en lien avec les baisses d'émissions du trafic routier et du secteur résidentiel, principalement.

Particules



Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Une distinction est faite entre les particules PM_{10} (de diamètre inférieur à 10 μ m) et les $PM_{2,5}$ (de diamètre inférieur à 2,5 μ m). Les particules PM₁₀ sont majoritairement formées de particules PM_{2.5}: en moyenne annuelle, les PM_{2.5} représentent environ 60 à 70 % des PM,0.

Les sources de particules sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier, les chantiers et l'agriculture. Elles peuvent également être d'origine naturelle (feu de forêt, sables...). Les sources de particules sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, transport à travers l'Europe, ou encore remise en suspension des poussières déposées au sol.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de maladies contracter des cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires.

Voir rapport de l'Anses - Particules de l'air ambiant extérieur - Effets sanitaires des particules de l'air ambiant extérieur selon les composés, les sources et la granulométrie.



ENVIRONNEMENT

Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.

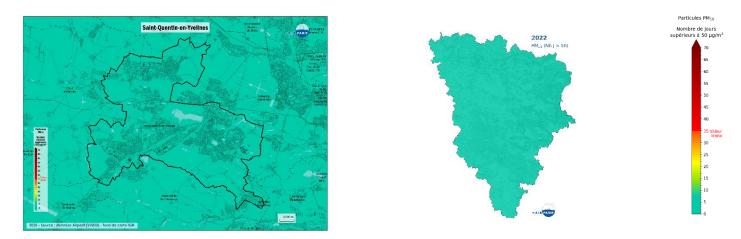




	PN	M ₁₀		
Valeur limite annuelle	Valeur limite journalière	Objectif de qualité	Recommandations OMS	
40 μg/m³ en moyenne annuelle	50 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an	30 μg/m³ en moyenne annuelle	45 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	15 μg/m³ en moyenne annuelle
Respectée	Respectée	Respecté	Respectée	Dépassée
		псорсоло	nespesiee	Беризоск
		M _{2,5}	псорсонсе	
			Recommandat	
Valeur limite annuelle 25 μg/m³ en moyenne annuelle	PN	M _{2,5}		

PARTICULES PM₁₀

Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 μg/m³ maximum)

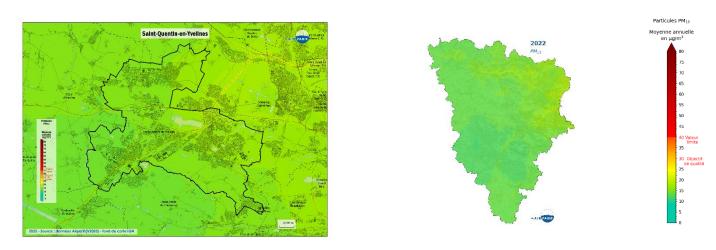


Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m³ en PM10 dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les Yvelines en 2022.

En situation de fond, le nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ pour les PM10 en 2022 (0 à 1 jours de dépassement) est faible et similaire à celui de 2021, en raison de conditions météorologiques dispersives avec des températures globalement clémentes en période hivernale, qui ont limité les émissions du chauffage

En 2022, la valeur limite journalière est respectée sur l'ensemble du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. La recommandation journalière de l'OMS (45 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an) est également respectée.

Valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne annuelle)



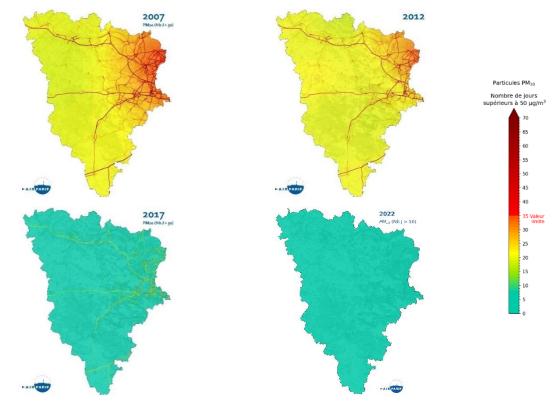
Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les Yvelines en 2022

En situation de fond, les concentrations moyennes annuelles en PM10 sont homogènes dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (autour de 14 µg/m³). Elles sont légèrement plus élevées à l'est du territoire du fait d'une urbanisation et d'un réseau routier plus importants.

En 2022, la valeur limite annuelle en PM₁₀ (40 μ g/m³) ainsi que l'objectif de qualité français (30 μ g/m³) sont respectés. En revanche, la recommandation OMS (15 µg/m³ en moyenne annuelle) est dépassée sur le territoire Saint-Quentinen-Yvelines.

Evolution des niveaux

Au-delà de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère, les nombres de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en particules PM₁₀ d'une année sur l'autre sont très impactés par le contexte météorologique. De ce fait, l'évolution sur le long terme des niveaux de particules ne peut être évaluée sur ce paramètre. Néanmoins, l'amélioration à moyen terme est significative.

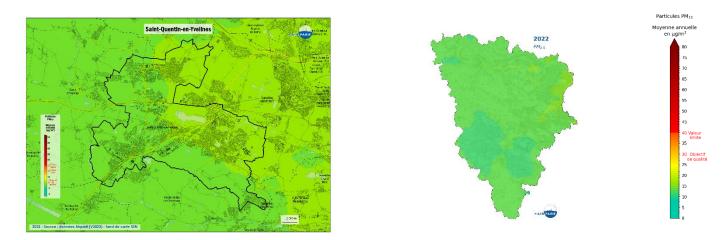


Nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM10 de 2007 à 2022 dans les Yvelines

En s'affranchissant des fluctuations météorologiques interannuelles, les teneurs moyennes de fond en PM10 dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines montrent une tendance à la baisse depuis plusieurs années.

Cette diminution s'explique par une baisse des émissions du secteur résidentiel et par une diminution importante des émissions de particules primaires PM10 du trafic routier, liée principalement à l'évolution du parc routier et, dans une moindre mesure, à la baisse du trafic. L'année 2022 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse.

PARTICULES PM_{2.5}



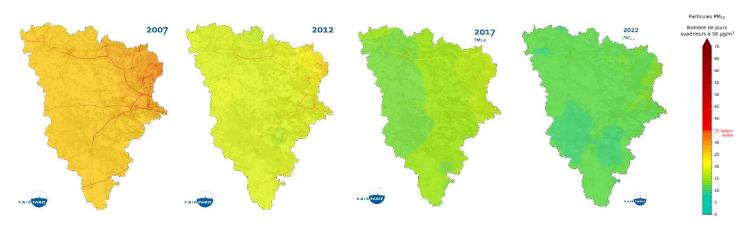
Concentration moyenne annuelle en PM_{2.5} dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et dans les Yvelines en 2022

Comme pour les PM₁₀, les concentrations de fond en PM_{2.5} sont globalement homogènes dans le territoire Saint-Quentin-en-Yvelines et se situent globalement autour de 9 µg/m³ en 2022.

La valeur limite annuelle (25 µg/m³), la valeur cible (20 µg/m³) ainsi que l'objectif de qualité français (10 µg/m³) sont respectées sur l'ensemble du territoire en 2022. La recommandation annuelle de l'OMS (5 µg/m³) est dépassée sur l'ensemble du territoire, comme sur toute l'Île-de-France.

Evolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM₁₀, les teneurs annuelles de particules PM_{2.5} fluctuent du fait des conditions météorologiques. Cette baisse à long terme est illustrée par l'évolution des cartes de pollution entre 2007 et 2022.



Evolution de la moyenne annuelle en PM_{2.5} de 2007 à 2022 dans les Yvelines

En s'affranchissant des variations météorologiques, les niveaux moyens annuels de PM_{2.5} en situation de fond montrent une tendance à la baisse dans le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines depuis plusieurs années.

Cette baisse s'explique par la diminution des émissions de particules primaires émises par le secteur résidentiel, principal secteur émetteur, et par le transport routier. La baisse des émissions PM2.5 issues du trafic routier est plus importante que pour les PM₁₀ car la majorité des PM_{2.5} sont émises à l'échappement. Les particules PM₁₀ comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.



L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il s'agit d'un polluant secondaire. Il est principalement formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs », le dioxyde d'azote (NO2) et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire (UV).



À des concentrations élevées, l'ozone provoque des problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et apparition de maladies respiratoires. Les derniers travaux montrent qu'à long terme, des liens sont observés avec la mortalité respiratoire et cardio-respiratoire, notamment pour des sujets prédisposés par des maladies chroniques (pulmonaires, cardiaques, diabète), avec l'asthme (incidence ou sévérité) et la croissance de la fonction pulmonaire chez



ENVIRONNEMENT

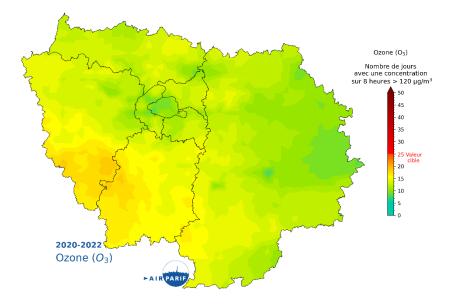
L'ozone a un effet néfaste sur la végétation, notamment la photosynthèse, qui conduit à une baisse de rendement des cultures. Il a une action nécrosante sur les feuilles et dégrade les matériaux de construction. Il contribue également à l'effet de serre.





Valeurs cibles (Santé: 120 μg/m³ en moyenne sur 8 heures – Végétation: A0T40*= 18000 μg/m³.h-1 en moyenne sur 5 ans)

L'ozone est un polluant secondaire, qui se forme par réaction chimique à partir des polluants gazeux présents dans l'atmosphère. Pour ce polluant, l'évaluation de la situation au regard des valeurs réglementaires est réalisée à l'échelle régionale et n'est pas pertinente à l'échelle communale. En 2022, le nombre de jours de dépassement des seuils réglementaires est supérieur à celui de 2021 du fait d'un été chaud et ensoleillé marqué par plusieurs vagues de chaleur. La valeur cible est respectée, mais les objectifs de qualité ainsi que les recommandations de l'OMS sont dépassés en Île-de-France, comme les années précédentes. Pour de plus amples d'informations, voir le bilan de la qualité de l'air en Île-de-France : https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA IDF 2022.pdf



Situation de l'Île-de-France au regard de la valeur cible en ozone pour la santé (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) – période 2020-2022

Polluants dont les niveaux respectent la réglementation

D'autres polluants surveillés en Île-de-France respectent largement les normes de qualité de l'air et présentent des tendances à la baisse. C'est le cas du benzène, du dioxyde de soufre (SO₂), du monoxyde de carbone (CO), des métaux (Plomb, Arsenic, Nickel, Cadmium), des autres hydrocarbures aromatiques monocycliques (HAM), des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des aldéhydes.

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance

A l'aide des **mesures et d'outils de modélisation horaire**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale (arrondissement pour Paris), permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles en différents points de la région.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée.

Liens pratiques

L'ensemble des **données statistiques** relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF:

https://data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/search?q=statistiques&sort=-created

- Le bilan des émissions de polluants atmosphériques en Île-de-France :
 - https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions
- Le bilan annuel de la qualité de l'air en Île-de-France :

https://www.airparif.asso.fr/sites/default/files/pdf/BilanQA IDF 2022.pdf

♣ Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse :

https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes

Pour nous contacter: